

LE LOUP DE LA DISCORDE

Le projet Médialoup initié pour favoriser l'acceptation de la présence du loup par les chasseurs en promouvant le dialogue avec les Associations de Protection de la Nature et en valorisant les expériences positives menées en Europe, fait des vagues des deux côtés des Alpes...

En France, la mise en place de Médialoup n'est pas un long fleuve tranquille.

Suite aux déclarations d'André Mugnier, Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie et pilote du projet Médialoup, dans le journal L'Essor du 8 mars 2012, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), a annoncé qu'elle quittait son poste d'observateur (et non de participant) au sein de Médialoup. André Mugnier indiquait dans cet article sa volonté de mener une « étude loup » en partenariat avec d'autres acteurs locaux, afin de constituer une base d'information sur le retour du loup sur le département et permettre d'avoir une approche sur la gestion de l'espèce.

Pour l'association « Ce projet a un tout autre but que celui annoncé et que ses conclusions sont déjà toutes tirées : le loup doit être régulé, entendez chassé par les chasseurs en raison d'une prétendue concurrence sur la faune sauvage qui n'appartient pourtant en aucun cas aux seuls chasseurs ! »

Du côté de la FNC (Fédération Française des Chasseurs), on rétorque que « la question n'est pas d'être pour ou contre le loup, il est là et bien là ! Alors pour trouver la voie d'une cohabitation apaisée entre le carnivore, les chasseurs, les éleveurs et les autres usagers de la nature le projet Médialoup semble bien approprié. »

Complexe aussi en Italie

En Italie, un point à également était fait en juin dernier sur le projet. Des spécialistes italiens issus de différents réseaux (Parcs Naturels, Universités, Collectivités territoriales, associations de bergers, associations cynégétiques) étaient présents pour faire part de leurs expériences en matière de connaissance, de gestion et de suivi de l'espèce.

Rappelons qu'en Italie, la gestion du loup revient aux Régions et Provinces. L'Italie possède une population de loups aujourd'hui estimée à au moins 1 000 à 1 500 individus.



© Bernard Beillon

En ce qui concerne le monde de l'élevage, le loup cause des problèmes récurrents en s'attaquant aux troupeaux bovins et ovins. Pour autant, d'un point de vue national, ce problème semble être minime face aux difficultés liées à la présence d'effectifs importants de chiens errants, de chiens retournés à l'état sauvage, ou de chiens s'étant hybridés avec le loup. La Région du Lazio par exemple compterait selon les estimations 60 000 chiens errants !

En matière d'acceptation, la situation est contrastée selon les régions. Dans les Abruzzes par exemple où le loup a toujours été présent, les bergers sont habitués aux pratiques de protection de leurs troupeaux. En revanche, en Toscane ou dans les Alpes la colonisation récente du loup contraint l'administration à informer et former les éleveurs aux techniques qui permettent d'éviter, de réduire ou de compenser ces dommages. Au demeurant, les impacts socio-économiques et agro-pastoraux sont sensiblement les mêmes qu'en France (dégradation de certains pâturages et parcours, pertes économiques, surcoûts humains, abandons ponctuels d'alpages etc).

En matière d'indemnisation, l'Italie développe actuellement un système original fondé sur l'assurance privée: les éleveurs assurent les troupeaux et les Régions subventionnent la souscription à l'assurance à hauteur de 80%, ce qui permet de maintenir une coexistence possible quoique précaire avec le prédateur.

A titre indicatif, la Région Toscane consacre 300 000 €/an pour contribuer aux dépenses d'assurances, 100 000 € pour la prévention des attaques et 3,5 à 4 M d'€ pour l'indemnisation des dégâts de sanglier. Dans la majeure partie des régions les dégâts causés par les sangliers représentent un problème plus important que ceux engendrés par le loup.

La non acceptation provoque des tirs, des empoisonnements et la pose de pièges illégaux. A l'inverse, dans certaines régions de colonisation récente comme le Piémont l'activité d'élevage devient difficile. L'acceptation de l'espèce est alors remise en cause. Dans ces régions, de nombreux actes illégaux de destruction sont enregistrés chaque année, avec par ordre d'importance: tirs, empoisonnements et pièges.

Dans le cœur de la péninsule, la majeure partie de la prédation du loup ne porte que sur de jeunes sangliers, les populations d'ongulés (sanglier, chevreuil, cerfs, mouflon) sont telles que l'impact du loup sur les plans de chasse n'est pas vraiment ressenti, la présence du loup aide en quelque sorte, les chasseurs à réguler les populations de sanglier.

L'objectif de l'Etat Italien est aujourd'hui triple : maintenir des populations viables de loups en coexistence avec les acteurs locaux, stabiliser les populations dans la péninsule et augmenter les populations sur l'arc Alpin.

MÉDIALOUP : RÉACTION D'ANDRÉ MUGNIER

© Guillaume Courzat



André Mugnier, Président de la commission de suivi du projet Médialoup

« Finalement, la loi Chasse 2000 responsabilise les fédérations de chasseurs sur la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, qu'elle soit gibier ou non gibier. Dans ce cadre législatif, il est donc légitime que les fédérations de chasseurs se sentent concernées et aient initié le projet Médialoup. »

Vous avez récemment rencontré une délégation italienne et vous vous êtes rendus en Suède et en Espagne. Comment se passe la cohabitation avec le loup dans ces deux Etats ?

D'après les informations obtenues lors des deux premiers ateliers, en Suède où l'on compte près de 300 loups et en Italie où l'on en dénombre 1 000, la cohabitation serait plus sereine qu'en France avec le monde de l'élevage. Sans doute parce que l'élevage est différent. Par exemple, les Italiens pratiqueraient surtout un élevage laitier destiné à la fabrication de fromage, les troupeaux sont plus petits et donc plus faciles à surveiller et protéger. La situation est cependant contrastée selon les régions. Dans les régions où le loup a toujours été présent les bergers sont habitués aux pratiques de protection de leurs troupeaux. A l'inverse dans les régions où la colonisation du loup est récente, l'acceptation est plus difficile. Pour autant, d'un point de vue national, ce problème semble être minime face aux dégâts liés à la présence d'effectifs importants de chiens errants ou de dégâts de sanglier. En Suède, bien que le loup fasse l'objet d'une politique de destruction dans les zones à élevage de rennes, sa présence est aujourd'hui globalement acceptée par la population suédoise et les éleveurs pour autant que les politiques de protection et indemnisation soient efficaces.

En ce qui concerne la chasse, en Italie et en Suède, d'après les informations que nous avons obtenues, le monde de la chasse s'accommode relativement bien du retour du loup et participe progressivement aux projets d'acquisition de connaissances et de suivi de l'espèce. Même si l'acceptation diffère selon les régions, globalement cette coexistence est jugée satisfaisante par les fédérations italiennes et suédoises des chasseurs. Elle serait liée au fait qu'en Italie, la compétition entre chasseurs et loup pour la ressource gibier est perçue comme plus « virtuelle » que « réelle » compte tenu des grandes densités d'ongulés. En Suède les populations d'élands, principale espèce proie du loup, sont suffisamment importantes pour le maintien d'une population viable de loups.

La France peut-elle tirer des enseignements de l'exemple italien, suédois ou espagnol ?

Des éléments sur la biologie de l'espèce et notamment sur sa formidable capacité de déplacement et de colonisation de nouveaux territoires, sa capacité à traverser des zones aménagées ou semi urbanisées ont déjà surpris les participants à ces ateliers. En Suède, une louve capturée sur son domaine vital puis déplacée à 400 km a refait le chemin en sens inverse... Cette opération a été répétée trois fois ! Autre exemple intéressant, en Italie, d'après les scientifiques, la principale espèce proie du loup est le jeune sanglier...

Les membres du projet Médialoup doivent donc intégrer ces connaissances, s'inspirer et s'enrichir des expériences vécues dans d'autres pays européens. Pratiquer la politique de l'Austruche ne permet pas de résoudre les problèmes.

Quelles sont les premières propositions des chasseurs ?

L'atelier d'échange avec l'Espagne n'a pas encore eu lieu, il se déroulera en septembre. Le projet Médialoup ne peut donc à ce stade émettre des propositions. Les comptes rendus de l'ensemble des travaux sont disponibles sur le site Internet de la FNC. Néanmoins une première observation positive peut être faite. En France le monde de la chasse prend conscience et prend acte du retour du loup et de la dissémination naturelle de l'espèce sur les territoires ruraux.

L'enjeu du monde de la chasse est maintenant de savoir comment s'adapter à cette nouvelle donne et de proposer une stratégie de collaboration avec les éleveurs et l'ensemble des parties prenantes de cette problématique. Les chasseurs font partie de la solution et non du problème.

Nous aurons des propositions concrètes à faire valoir pour le plan loup 2013-2017.

« LES CHASSEURS FONT PARTIE DE LA SOLUTION ET NON DU PROBLÈME. »

Pourquoi les chasseurs sont-ils concernés par le loup ?

Le retour du loup génère quelques inquiétudes dans le monde cynégétique. D'une part, les chasseurs craignent une diminution des populations de grand gibier qu'ils gèrent depuis de nombreuses années.

D'autre part, la pratique de la chasse sur les zones à loup pourrait être amenée à changer sous la pression de la commission Européenne. En effet, la Directive Européenne « Habitats Faune Flore » prévoit un régime de protection stricte de cette espèce, où toute « perturbation » pouvant avoir un « impact significatif » sur le statut de conservation doit être évitée.

A l'avenir, il n'est donc pas inenvisageable que la pratique de la chasse subisse des aménagements sur les sites classés Natura 2000 de par la présence du loup.

Concernant la chasse au sanglier par exemple, les fédérations s'inquiètent des repercussions qu'une diminution de pression de chasse pourrait engendrer sur les dégâts aux cultures et l'enveloppe d'indemnisation, que payent intégralement les chasseurs.



© Bernard Beillon